



Convention Régionale d'Application et de Promotion de la Charte Nationale de Bon Comportement DT – DICT Normandie

Compte Rendu de la réunion de l'Observatoire
Jeudi 25 février 2021 9 h/12h(visioconférence)

Sont présents :

Pour le Collège Entreprises :

RICHARDON Frédéric	Président de l'Observatoire DT – DICT, STURNO, FRTP Normandie
KERBAUL Arnaud	STURNO
TRIDON Philippe	SERCE
LE BOISELLIER Jérôme	SARC

Absent excusé : Eric QUESSANDIER pour EIFFAGE ROUTE

Pour le Collège exploitants :

BRAUD Karine	RTE
DEVIIENNE Nathalie	RTE
LE DRET Dominique	ENEDIS
GABAUD Patrick	Orange

Absents excusés : Stéphane BÉARD pour TRAPIL ODC ; Frédéric DESACHY et Sophie LEBOUTEILLER pour ENEDIS.

Pour le Collège maitres d'ouvrage :

LECOT Céline CU Caen la Mer
LEON-LOUYS Sébastien GPMH

Absents excusés : Blandine HOLLAND et Carole BREQUIGNY pour Métropole Rouen Normandie, KOPEC Wilfried pour SDEC Energie.

Pour le Collège Etat et Organisme de prévention :

BARBAY Didier DREAL
OUVRY Sébastien DREAL
DRILLET Loïc SMA BTP
BÉNARD Jean-Eudes FNTP
GÉDÉON Flore FRTP Normandie

1. Accueil des participants

En introduction, Frédéric RICHARDON, Président de l'Observatoire Régional, procède à l'accueil des participants qui assistent à la réunion en visio-conférence compte tenu du protocole sanitaire en vigueur.

Il rappelle que la dernière réunion de l'Observatoire Régional, qui devait avoir lieu le 13 février 2020, a finalement été annulée et qu'en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'Observatoire Régional n'a pas été en mesure de se réunir en 2020.

Il indique également aux participants que Cécile CORBET, anciennement en charge du secrétariat de l'Observatoire a cessé ses fonctions et est remplacée, depuis le mois de mars 2020, par Flore Gédéon, juriste / chargée de mission au sein de la FRTP.

Frédéric RICHARDON conclut son propos en indiquant que la présente réunion a pour objet de faire le point sur :

1. l'activité des membres de l'Observatoire Régional, notamment au regard des ATU et des DO, au moyen du tableau de suivi des indicateurs ;
2. la réglementation et son évolution au cours de l'année écoulée grâce à la présentation de Jean-Eudes Bénard, juriste/chargé de mission à la FNTP ;
3. les attentes des membres de l'Observatoire quant aux actions à mener et/ou travaux à réaliser au sein de l'Observatoire régional.

2. Recueil des statistiques exploitants pour le 3^{ème} trimestre 2020

RTE :

On constate une constance des données par rapport à celles de l'année dernière.

Peu de changement à signaler.

Il n'y a pas de dommages constatés sur la période.

ORANGE :

On constate peu de différence avec 2019. Une baisse des dommages par rapport à 2019 est également constatée.

COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER – CYCLE DE L'EAU :

On constate, une baisse :

- des DT : -12,4 %
- des DICT : -18.5%
- des DT-DICT conjointes : - 6,9 %
- le nombre d'ATU est relativement identique à celui de 2019 : +4,9 %

A noter, la survenance d'une grosse casse de canalisation consécutive à un forage dirigé.

GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

On constate :

- une baisse de 20 % du volume des DT
- une augmentation de 14 % des DICT
- une baisse de 9 % des DT-DICT conjointes
- une augmentation de 8,8 % des ATU

Un dommage est survenu sur un réseau d'adduction : un aménageur a accroché une canalisation (présence de la marque du godet d'une pelle).

Sébastien LEON-LOUYS indique que l'activité a été calme au cours du 1^{er} confinement et beaucoup plus dense lors du 2^{ème} confinement.

Il observe que des gros projets sont en cours sur le périmètre du port et que les MOA et MOE prennent parfois des risques en préférant la technique du fonçage au forage dirigé. Par ailleurs, les transporteurs de colis lourds n'intègrent pas la réglementation sur la présence en sous-sols des canalisations. Le travail de sensibilisation des entreprises, dans le cadre des travaux de l'Observatoire, doit donc se poursuivre.

Un courrier commun au GPMH et à l'Observatoire Régional Normandie a été adressé aux entreprises présentes sur le domaine portuaire afin de leur rappeler la réglementation anti-endommagement.

DREAL :

Didier BARBAY communique les données suivantes :

- **Nombre de visites** (réalisées principalement au 2^{ème} trimestre 2020) : 31
- **Propositions de sanctions (amendes administratives) :**
 - × Exécutants des travaux : 10
 - × Responsables de projets : 6
 - × Exploitants des réseaux : 1
- **Avertissements (courriers sans amendes) :**
 - × Exécutants des travaux : 10
 - × Responsables de projets : 10
 - × Exploitants des réseaux : 2
- **Proposition de sanctions pénales pour absence de DT/DICT :**
 - × Exécutant + Responsable de projets : 1
 - × Responsable de projet : 1

Didier BARBAY indique que les contrôles révèlent une augmentation des chantiers non déclarés. Par ailleurs, il apparaît que les entreprises agricoles ne sont pas informées de la réglementation applicable s'agissant des travaux à proximité des réseaux ; ce constat est également partagé par Sébastien LEON-LOUYS pour le GPMH, ce dernier a d'ailleurs adressé un courrier à un exploitant agricole pour rappeler la réglementation applicable.

Enfin, Didier BARBAY indique que GRDF multiplie les visites actuellement, certaines étant menées conjointement avec la DREAL.

3. Présentation de Jean-Eudes BÉNARD

Jean-Eudes BÉNARD fait une présentation détaillée portant sur :

- la veille réglementaire au titre de l'année 2021 ;
- les travaux réalisés par l'Observatoire National (présentation des différents groupes de travail)
- le site internet de l'Observatoire National

4. Echanges -sujets de réflexion

Echanges des participants autour des Avis de Travaux Urgents (ATU) et sur l'efficacité des Investigations Complémentaires (IC).

ENEDIS :

ENEDIS effectue des ATU.

Il apparaît, en pratique, que le contenu de l'ATU n'est pas toujours conforme à la réglementation.

Dominique LE DRET indique qu'il va faire remonter cette problématique à la Direction régionale Normandie.

Sur le terrain, les principales difficultés portent davantage sur les entreprises (souvent des TPE) qui ignorent la réglementation.

Sur l'efficacité des IC : Dominique LE DRET indique que différents prestataires interviennent et globalement cela se passe bien. Les IC sont entrées dans la politique de l'entreprise.

Il ajoute que sur le terrain, le marquage-piquetage est de plus en plus fréquent.

RTE :

Karine BRAUD indique qu'elle constate peu d'écart au niveau des ATU. En revanche, elle déplore l'insuffisance de retours sur les IC.

ORANGE :

Le choix a été fait de ne pas répondre aux ATU car ORANGE a la charge de réseaux non sensibles qui ne requièrent pas d'ATU.

Sur les IC, Patrick GABAUD indique que la procédure est difficile à mettre en œuvre par rapport aux demandes venant d'ENEDIS et GRDF. Cela se met progressivement en place.

Action d'anticipation 2026 en cours (obligation de répondre aux DT-DICT en classe A au 1^{er} janvier 2026, en zone urbaine). Le projet actuellement à l'étude prévoit l'automatisation et non le traitement manuel.

CAEN LA MER :

S'agissant des ATU, Céline LECOT indique qu'il y a peu d'évolution par rapport à 2019. Elle indique que beaucoup d'ATU sont effectuées de la part d'entreprises travaillant pour le compte de Caen La Mer (travaux de réparation « eaux usées »).

Céline LECOT indique qu'un dommage est survenu récemment : une canalisation a été cassée à l'occasion d'un forage dirigé. L'entreprise en cause a répondu à la place de Caen La Mer alors qu'elle n'était pas compétente. Par ailleurs, le plan que l'entreprise avait transmis était erroné.

Sur les IC, Céline LECOT indique que des demandes sont faites pour connaître les résultats des IC mais certaines entreprises ne répondent pas. Elle précise qu'un marché a été passé par Caen La Mer avec une entreprise locale pour réaliser les IC.

Pour finir, Céline LECOT souligne qu'il existe une confusion entre sondage et IC.

GPMH :

Sur les IC, Sébastien LEON-LOUYS indique qu'il y a peu de retour. Il ajoute qu'un projet est en cours pour l'amélioration de la cartographie du port. Il précise qu'un prestataire intervient pour le classement en classe A des réseaux sensibles.

PROCHAIN OBSERVATOIRE :

Jeudi 20 mai à 9h/12h

Modalités à définir selon l'évolution du contexte sanitaire